Image not found or type unknown

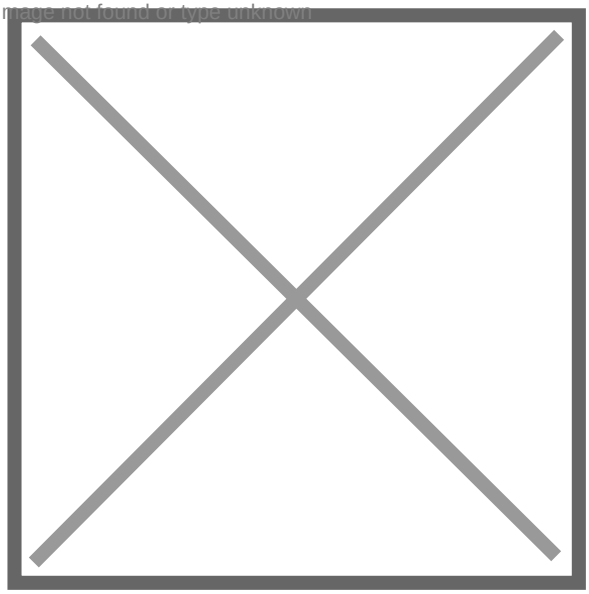

# Fausses accusations d'harcèlement

Par **HD1**, le **01/01/2017** à **18:13**

Bonjour,
Un élu CHSCT de mon entreprise prend parti pour un salarié qui m'accuse d'harcèlement. Ce salarié s'acharne sur moi car en tant qu'élue DP, j'ai défendu une salariée qui l'accusait d'agression et d'humiliation. Face aux fausses accusations de ce salarié et moi même étant DP ne supportant plus cette situation détestable qui a mis à mal notre équipe professionnelle, j'ai fait un droit d'alerte. Tout de suite derrière moi, ce salarié a lui aussi fait un droit d'alerte disant être une réponse motivée a mon courrier. Aujourd'hui, j'apprend que le membre du CHSCT qui doit faire une enquête sérieuse a fait des captures d'écran de mon compte Réseau social et à dit aux élus syndicaux de l'entreprise que j'harcelais ce salarié par des propos dénigrant par le biais de mon compte Réseau social. Il faut savoir que sur mon compte ce salarié n'est pas sur ma liste d'ami, que j'utilise un pseudo, que l'élu CHSCT était sur ma liste d'ami et que je n'ai fait que mettre des commentaires à des images que des amis m'envoient ou, des citations que je commente sans jamais y avoir utilisé le nom de ce salarié. Cet élu fait des interprétations sur ce que j'écris en les ramenant à notre conflit.
Exemple: l'image dit " ma grand mère disait toujours le silence est la meilleure réponse a donner aux imbéciles ... Il ne sert a rien de perdre son temps avec des explications, ils ne comprendraient pas". Dans mon commentaire je vais dire ces personnes ont toujours raison, ce sont des manipulateurs, il ne sert a rien de discuter, ill faut fuir...
Un des délégué syndicale m'a promis d'attester que je n'ai jamais injurié ou diffamé ce collègue.
Aujourd'hui, mon employeur nous demande de sortir de ce conflit autrement il nous sanctionnera. J'ai peur que la forte personnalité de cet élu CHSCT souhaitant absolument que ce salarié ( qui n'est autre que son ami) soit disculpé des accusations de ma collègue, n'envenime la situation déjà bien compliquée.
Comment puis je sortir de cette affaire? Cet élu a mon insu à imprimé des éléments faisant référence a ma vie privé. J'ai calomnié personne, puis je s'il en fait part a ma direction exiger qu'il me donne ces captures d'écran car celà relève de ma vie privée et j'ai enfreint aucune

lois?
Merci de vos réponses

Par **morobar**, le **01/01/2017** à **19:29**

Bjr,
En tant qu'élue du personnel vous bénéficiez d'une protection spéciale.
Vous devez donc informer l'inspecteur du travail être en butte aux procédés que vous avez exposés, et lui demandez d'intervenir officiellement, puisque l'origine de la controverse est liée à votre mandat.
On se trouve donc bien dans le cadre d'une entrave outre le harcèlement et les manœuvres.
[citation]Un des délégué syndicale m'a promis d'attester que je n'ai jamais injurié ou diffamé ce collègue[/citation]
Il est impossible d'attester de la non existence de quelque chose.
Tout ce que ce collègue pourra attester est qu'en sa présence vous n'avez jamais injurié...

Par **Visiteur**, le **01/01/2017** à **20:11**

Bonsoir et bonne année...
Un lien que vous connaissez peut-être ?
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32239

Par **HD1**, le **01/01/2017** à **20:35**

Bonsoir Pragma merci pour ton lien. Mais en quoi il me concerne, j'ai harcelé personne en ligne. L'accusation est fausse. Ce qui m'intéresse est de savoir si ce qu'a fait cet élu est légal en faisant des captures de mon compte réseau social et d'affirmer à l'intersyndicale que j'harcele un collègue par le biais du réseau social?

Bonsoir morobar, merci pour cette information, sachez que le délégué syndicale va me faire une attestation comme quoi sur le réseau social je n'ai pas harcelé ce salarié. Car ce délégué est sur ma liste d'ami. Est ce valable?

Merci de vos réponses

Par **morobar**, le **02/01/2017** à **08:53**

Je vous ai indiqué la voie à suivre.
Ce qui est publié sur le net est public et donc à disposition.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés